

Accusé de réception en préfecture
087-218707008-20180924-D2018-46-DE
Date de télétransmission : 27/09/2018
Date de réception préfecture : 27/09/2018

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2018-46 en date du 24/09/2018 portant sur une décision modificative n°02 au budget principal 2018 :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 24 septembre 2018, à 19H30, suivant convocation en date du 19 septembre 2018, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Présents : MM. FAUCHER Alain, DESROCHE Roger, ARMAND Thierry, JACQUET Michel, ALAMARGOT Sylvie, CASTANET Christine, LATOUR Christelle, BERGER Thierry, HARGE Andrée, GILLES Dominique.

Représentés : MM. LEBLOIS Jean-Claude procuration à FAUCHER Alain, DUBREUIL Marc procuration à LATOUR Christelle.

Mme CASTANET Christine a été élue secrétaire de séance.

| Membres | Présents | Représentés | Votants | Exprimés | Pour | Contre |
|---------|----------|-------------|---------|----------|------|--------|
| 15 | 10 | 2 | 10 | 12 | 12 | 0 |

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Considérant que les crédits prévus à l'article 6247 du budget sont insuffisants du fait du décalage d'un paiement concernant les transports scolaires de l'exercice 2017 sur l'exercice 2018 ;

- **DECIDE** d'apporter à la section de fonctionnement du budget principal 2018 les modifications ci-après.

| SECTION | DEP/REC | COMPTE | INTITULE | MONTANT (€) |
|---------|---------|--------|-----------------------|-------------|
| Fonct | D | 022 | Dépenses imprévues | - 3 500,00 |
| Fonct | D | 6247 | Transports collectifs | + 3 500,00 |

A La Geneytouse, le 26 septembre 2018

Le Maire

Alain FAUCHER

Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 27 septembre 2018.